

# AMÉNAGEMENT AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'INFOMA

*Dans le cadre de sa démarche éco-responsable, l'Infoma a commandé, auprès du lycée agricole de Lyon-Ecully, un audit de gestion différenciée des espaces verts.*

## L'audit paysager

Le CFPH (Centre de Formation et de Promotion Horticole) de Lyon-Ecully a effectué le diagnostic de l'ensemble des espaces à entretenir sur le site de Corbas. Les référents sont venus à l'Infoma pour dresser un inventaire des espaces verts, selon l'objectif recherché (zones les plus fréquentées par le public, zones plus champêtres, parkings).

Par la suite, un plan d'entretien par zone sera fourni à l'Infoma sous la forme d'un cahier des charges, précisant les exigences spécifiques d'un entretien différencié, par espace vert.



Zone paysagère

## La classification des espaces verts : pourquoi et comment?

La gestion différenciée a pour objectif d'adapter la gestion des espaces verts en fonction de leur utilisation, leur situation géographique, leur superficie et leur patrimoine naturel. Elle permet de favoriser la biodiversité et de diminuer les pollutions dues aux pesticides.

La gestion différenciée prend en compte des caractéristiques propres à chaque espace, ses contraintes et les besoins du personnel et des stagiaires. Dès lors, les espaces verts de l'Infoma seront soumis à des modes de gestion différents. D'où l'importance de les catégoriser selon des classes d'entretien et d'aménagement.



Zone semi-intensive

## Quelles sont les zones définies à l'Infoma?

Trois classes d'exigence ont été déterminées :

- une zone paysagère : classe dite de prestige et d'espaces soignés, aux abords des bâtiments et près de l'accueil.
- une zone semi-intensive qui caractérise un espace jardiné.
- une zone champêtre : espace rustique, prairie fleurie en périphérie de l'Infoma.

## Ci-dessous, des exemples d'aménagement :



Zone champêtre

# AMÉNAGEMENT AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'INFOMA

*Le CFPH a classé les espaces verts selon l'intensité d'entretien et en rationalisant le temps de travail.*

## Les futurs espaces verts de l'Infoma

Les espaces verts classés selon l'objectif recherché :

- zones d'accueil du public (zone paysagère),
- espaces intermédiaires (zone semi-intensive),
- zones moins visibles (zone champêtre).



Carte 4 : localisation des zones d'entretien



## Comment sera mis en œuvre ce projet?

L'un des buts de ce projet est d'accompagner la nature, en respectant les contraintes du sol.

Pour ce faire, l'objectif est de conserver au maximum l'existant, mais en optimisant l'entretien.

Par exemple, il s'agit de supprimer les produits de synthèse en privilégiant les fertilisants organiques, les résidus de fauche ou encore installer des ruches, pour favoriser la pollinisation du site.

Ce plan de gestion différencié exige une traçabilité accrue en matière de suivi d'entretien. Les contraintes budgétaires sont également prises en compte, aussi bien dans la démarche de création que pour le suivi.

L'Infoma va lancer un appel d'offres pour trouver une société susceptible de l'accompagner dans ce projet précurseur.

# AMÉNAGEMENT AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'INFOMA

*L'Infoma souhaite mettre en œuvre cet aménagement des espaces dès le printemps 2015.*

## Le calendrier du projet

**Fin décembre 2014** : Livraison du cahier des charges par le CFPH.

**Début d'année 2015** : Élaboration, avec l'aide des apprenants de l'EPLA de Dardilly, d'un plan d'aménagement paysager.

**Printemps 2015** : mise en œuvre des préconisations du plan d'action : premières plantations.

**Suivi de l'étude sur deux ans** : un comité de pilotage évaluera le bilan annuel des axes de gestion différenciée et de désherbage (par le biais d'indicateurs spécifiques).

## Votre contribution au projet

L'Infoma lancera une consultation pour l'aménagement de la zone d'accueil. Les apprenants de l'EPLA de Dardilly nous proposeront 3 projets, que le Directeur vous soumettra sous la forme d'une votation.



Dans l'attente, à titre d'information, vous pouvez consulter un document sur la gestion différenciée en Rhône-Alpes :

[LIEN : LA GESTION DE LA NATURE EN VILLE](#)